

ANNEXE 5 : MANUEL D'UTILISATION DE SERVIR POUR LES AGENTS NON TITULAIRES

Etape 1 - Connexion : A chaque étape de l'évaluation, vous recevrez sur votre boîte académique un lien pour consulter l'avis du chef d'établissement, ou de son adjoint, de l'inspecteur ou de la rectrice.

En cliquant sur le lien, vous serez dirigé automatiquement sur l'application SERVIR.

Etape 2 : écran d'accueil

Cet écran indiquera si vous avez déjà été évalué.

Etape 3 : Prise de connaissance de l'évaluation

Vous pourrez prendre connaissance du rapport du chef d'établissement, de l'avis de l'inspecteur puis de la rectrice une fois que ceux-ci seront finalisés.

Vous pouvez écrire un commentaire sur chacune des évaluations.